

## éditorial

Le phénomène vers le regroupement et la concentration des mutuelles santé, amorcé depuis plusieurs années, ne cesse de se poursuivre et même de s'accélérer.

En 1999, le nombre de mutuelles santé était de l'ordre de 5 000 structures, puis en 2005 aux environs de 1 300 et lors du dernier recensement en avril 2018, il n'était plus que de 421. En l'espace de 15 ans leur nombre a été divisé par 3.

Une situation qui s'explique par une concurrence de plus en plus forte des assureurs traditionnels ainsi que des bancassureurs mais aussi par la mise en place de Solvabilité II (réforme réglementaire européenne du monde de l'assurance) qui demande un engagement en moyens de personnels et financiers. Autre phénomène : la généralisation de la complémentaire santé pour tous les salariés du secteur privé, introduite par l'ANI (Accord national interprofessionnel), a réorganisé en profondeur le paysage mutualiste.

Cette concentration des mutuelles peut être préjudiciable et ce à plusieurs niveaux. Le premier danger sera à terme l'absence possible de mise en concurrence face à un monopole de l'assurance santé détenu par seulement quelques groupes.

Autre inquiétude, la perte des valeurs mutualistes d'équité mais aussi de solidarité qui fait qu'aujourd'hui en fonction des situations une réponse individualisée peut être apportée. Et enfin pour l'adhérent la perte de proximité avec sa mutuelle et l'impossibilité d'avoir un interlocuteur.



Jean Martin,  
président  
de la MHV



## Systeme informatique MHV : une modernisation pour plus de services

*La MHV va entamer un important chantier de remplacement de son système informatique afin de répondre à la réglementation en vigueur. Totalement transparente pour les adhérents, cette opération offrira de nouveaux services.*

Pour répondre à une réglementation devenue de plus en plus exigeante en termes de traçabilité, de sécurisation des données, de dématérialisation des documents dans les échanges avec les professionnels de santé et les établissements partenaires, mais aussi afin de couvrir de nouveaux services et d'assurer une pérennité des outils informatiques, la MHV a engagé un important chantier de remplacement de son système informatique.

### Ergonomie et services en plus

Cette opération totalement transpa-

rente pour les adhérents, qui va s'étaler sur une majeure partie de l'année 2020, sera un vrai plus dans la facilitation des échanges avec la MHV mais aussi et surtout dans l'apport de nouveaux services : création d'une application mobile pour une accessibilité facilitée aux services de la MHV quel que soit le lieu, mise en place d'un extranet plus convivial et plus ergonomique avec la possibilité de transfert des documents ou encore accès à sa carte mutuelle dématérialisée directement sur son smartphone.

*Jeu-concours  
Une semaine  
au ski à gagner  
Voir p. 4*

## Etude européenne sur le dépistage personnalisé du sein : les femmes du département invitées à y participer

De nouvelles données scientifiques suggèrent qu'une nouvelle stratégie de dépistage, basée sur l'estimation du risque individuel de cancer du sein, pourrait avoir un meilleur rapport bénéfice/risque pour l'ensemble des femmes que le dépistage standard actuel.

En vue de répondre à cette question de santé publique, une grande étude, financée par l'Union européenne, baptisée MyPeBS (My personal breast screening), va débuter prochainement. Son but : comparer le mode de dépistage actuel avec un programme plus personnalisé sur l'estimation du risque individuel d'avoir un cancer du sein.

La Vienne fait partie, parmi trente départements français, de ce programme expérimental européen. Concrètement, les femmes du département qui souhaitent y participer doivent se rendre sur le site internet suivant : [www.mypebs.eu](http://www.mypebs.eu). « A partir de ce site et après vérification de plusieurs critères "administratifs" comme l'âge (avoir au moins 40 ans), la possession d'un téléphone portable ou l'accès à internet, une liste de médecins investigateurs du département leur sera proposée, explique Caroline Tournoux-Facon, médecin coordinatrice du Centre régional de coordination des dépistages des cancers de Nouvelle-Aquitaine (ex-Docvie). Elles devront ensuite se rapprocher de l'un de ces médecins pour une "visite d'inclusion". »

### 85 000 femmes volontaires recrutées

Les femmes volontaires seront ensuite réparties de manière aléatoire dans deux groupes. Dans le premier, elles suivent le dépistage standard pendant les quatre années de participation à l'étude ; dans le second, elles suivent

MyPeBS: UNE ÉTUDE INTERNATIONALE QUI ÉVALUE UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

MyPeBS  
Personalising Breast Screening

Ce projet a été financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 755394

unincancer

22-01-19 V1.0

leur calendrier de dépistage personnalisé, établi en fonction de leur propre risque de développer un cancer du sein détecté sur la base de tests salivaires et génétiques. En fonction du niveau de risque identifié (quatre niveaux en tout de faible à très élevé), différents examens (mammographie échogra-

phie, IRM) seront réalisés suivant une fréquence plus ou moins grande. L'étude, qui est mise en œuvre dans cinq pays (France, Belgique, Italie, Israël, Royaume-Uni), a pour objectif de recruter 85 000 femmes volontaires.

Plus d'informations : [www.mypebs.eu](http://www.mypebs.eu)

## Régime obligatoire transféré à la Sécurité sociale, quelques précisions

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, le régime obligatoire, dont bénéficie la MHV depuis 1981, a été transféré à la Sécurité sociale. Cette reprise de gestion du régime obligatoire par cette dernière impose quelques petits rappels.

- Si exceptionnellement, il vous a été délivré une feuille de soin (visite à domicile, oubli de Carte Vitale...) transmettez-la directement à la Sécurité sociale.
- Concernant le remboursement, il est

effectué par la Sécurité sociale sous un délai de huit jours pour la part qui lui incombe, ensuite, dans un délai de cinq jours, la MHV crédite le montant de la complémentaire santé.

## Vaccination contre la grippe : la campagne lancée depuis le 15 octobre

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a commencé cette année le 15 octobre et se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2020.

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée pour les personnes à risque de grippe grave. Pour elles, le vaccin est gratuit et reste le moyen le plus efficace pour réduire les complications graves liées à la grippe. Elle est également recommandée pour les professionnels de santé, en contact

régulier avec les sujets à risque de grippe grave.

### Toutes les pharmacies de France vont pouvoir vacciner

Cette année, le parcours vaccinal pour les personnes majeures est simplifié. Toutes les personnes majeures éligibles à la vaccination, qu'elles aient ou non été déjà vaccinées, peuvent retirer leur vaccin à la pharmacie sur présentation de leur bon de prise en charge et se faire vacciner par le professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier ou encore les pharmaciens volontaires. En effet, depuis cette année après une période de test dans plusieurs régions dont la Nouvelle-Aquitaine, tous les pharmaciens ont la possibilité de réaliser les vaccins contre la grippe suivant certaines conditions : avoir suivi une formation spécifique ou encore disposer des locaux adaptés comprenant un espace de convivialité.



## « Mois sans tabac », inscrivez-vous dès maintenant pour multiplier par cinq vos chances d'arrêter

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre les inscriptions pour la quatrième édition du Mois sans tabac sont ouvertes. A l'initiative du ministère de la Santé et de Santé publique France, cette opération, qui se déroulera tout le mois de novembre, propose un accompagnement au sevrage tabagique, jour après jour.

En s'inscrivant via la plateforme dédiée, les participants pourront profiter gratuitement d'un kit d'aide à l'arrêt, d'un accompagnement par mail et via l'application de e-coaching ou encore d'un suivi téléphonique assuré par des tabacologues en composant le 39 89.

Les proches, qui peuvent être d'une grande aide face à ce changement de vie, peuvent également participer et sont invités à afficher leur soutien au travers de messages postés sur les réseaux sociaux.

### Diminution de la dépendance

Et les bénéfices sont avérés : selon les initiateurs, « un sevrage tabagique de 30 jours multiplie par cinq les chances d'arrêter de fumer définitivement », aussi la participation à cette opération peut suffire à diminuer largement la dépendance et les symptômes de manque (nervosité, irritabilité).

Pour rappel, en France, le tabac, responsable de 73 000 décès par an, reste la première cause de mortalité évitable, la première cause de cancer, et la deuxième cause de maladie cardiovasculaire.

Plus d'informations : <https://mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr>



## Angine : le test de diagnostic disponible en pharmacie

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, les pharmaciens sont autorisés à effectuer un test rapide d'orientation diagnostique (TROD) de l'angine. Celui-ci sera remboursé par la Sécurité sociale d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce test donne les résultats en cinq à dix minutes. Il suffit simplement de faire un prélèvement de la gorge avec un coton-tige puis le plonger dans un produit qui révèle si l'angine est virale ou bactérienne. Dans le dernier cas, le recours aux antibiotiques est primordial. Le patient sera alors redirigé vers un médecin généraliste.

### Lutter contre l'antibiorésistance

Le gouvernement espère que ce test sera plus souvent utilisé. « Environ 10 % des prescriptions d'antibiotiques correspondent à un traitement pour angine (9 millions de cas chaque année) alors que 80 % des angines sont dues à des virus, qui ne nécessitent pas d'antibiotiques », déplorait le ministère des Solidarités et de la Santé en mars 2019.

L'objectif du gouvernement est donc de lutter contre l'antibiorésistance, un problème majeur de santé publique. En effet, selon une étude de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), « des infections bénignes pourraient tuer à nouveau faute d'antibiotiques efficaces ».





A gagner : une semaine en pension complète en février 2020, pour deux personnes, à l'hôtel-club trois étoiles Le Zénith de Vacanciel à Courchevel.

## Gagnez vos prochaines vacances au ski avec la MHV !

Pour cette nouvelle édition du jeu-concours, la MHV vous fait gagner un séjour dans l'une des plus belles stations de ski de France, Courchevel. Celui-ci comprend **une semaine en pension complète en février 2020, pour deux personnes, à l'hôtel-club trois étoiles Le Zénith de Vacanciel\*** (www.vacanciel.fr).

Pour participer, rien de plus simple ! Vous devez répondre aux deux questions qui se trouvent sur le bulletin, ci-après. Il est à découper et à déposer, avant le 28

novembre 2019 inclus, dans une urne qui se trouve au siège et aux antennes de la MHV. Un seul bulletin est accepté par famille et la personne participante doit être âgée de plus de 18 ans.

Pour désigner le gagnant, parmi les bonnes réponses, un tirage au sort aura lieu courant décembre en présence de M<sup>e</sup> Yann Brunet, huissier de justice. Le gagnant sera prévenu la semaine suivante et son nom sera publié dans le numéro de janvier de *Mutuelle Actualités*.

\* Le transport n'est pas pris en charge.

### Gagnant du dernier séjour à Courchevel

Le tirage au sort de septembre dernier a désigné la gagnante du jeu-concours MHV. Il s'agit de Mme Nelly Chamoley, de Sèvres-Anxaumont. Elle a remporté une semaine en hiver avec une personne de son choix en pension complète à l'hôtel-club Le Zénith de Vacanciel à Courchevel.

## Bulletin de participation

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Date de naissance .....

N° adhérent .....

E-mail (facultatif) .....

> **Question 1** - Combien de femmes volontaires vont être recrutées au niveau européen pour l'étude MyPEBS ?

Réponse : .....

> **Question 2** - En 2019, le Mois sans tabac en est à sa 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> édition ?

Réponse : .....



## mutuelle actualités

Le journal de la Mutuelle des Hôpitaux de la Vienne

BP 59 - 86002 Poitiers Cedex - Tél. 05 49 44 44 07 - Fax 05 49 44 38 49 - www.mhv.fr  
 Directeur de la publication : Jean Martin - Directeur de la rédaction : Nicolas Piotrowski  
 Dépôt légal octobre 2019 - Siren 314 685 835